

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS (31620)

Séance 2018/03 du 04 avril 2018

**D. 2018/03-10 – DOMAINE – Aliénation Milan – Route des Hébrails**

L'an deux mil dix-huit, le quatre avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil municipal, Maison de la Culture, sous la présidence de Monsieur Daniel DUPUY, Maire.

**Présents :** ABAD-LAHIRLE Nadine, BODIOU Christelle, BRUN Dante, DALDOSSO Corinne, DELLAC Anne-Marie, GACHES (ex-DESCHAMP) Lydie, DUPUY Daniel, DUSSART Vincent, FORTIER J-Claude, MARTINAZZO Estelle, PILIPCZUK Gregory, RECOBRE Pierre, ROBIN Véronique, SIGAL Sandrine, SMIDTS Roberte, TORNOS Luc, WASTJER Michel.

**Absents excusés :** DARES Patrick, FOISSAC Christian, LABIT Alain, LHERM Jean-Pierre, MARTY Laurent, RIBOUCHON Thomas.

**Absents :** BINET Pascale, BOSCARIOL Eric, CALVET Karen, CONSTANS Loïc, NESPOLO Florence, VERDEAU-BORNE Sébastien.

**Pouvoirs :** DARES Patrick à DELLAC Anne-Marie, FOISSAC Christian à BRUN Dante, LABIT Alain à RECOBRE Pierre, LHERM Jean-Pierre à DALDOSSO Corinne, MARTY Laurent à WASTJER Michel, RIBOUCHON Thomas à GACHES (ex-DESCHAMP) Lydie.

*Les conseillers ont été convoqués le 29 mars 2018, selon leur souhait exprimé, par pli remis à leur domicile par les agents de Police municipale et/ou par courrier électronique à leur adresse personnelle de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération avec leurs pièces jointes.*

ABAD-LAHIRLE Nadine est nommée secrétaire de séance, Pascal BARAT, Directeur général des services, et Marie-Brigitte CHOISY, Responsable des Affaires juridiques, assistent à la séance en tant qu'auxiliaires.

Les propriétaires riverains de la parcelle communale cadastrée A 2568 située au croisement entre la route de Bouloc et la route des Hébrails souhaitent acquérir une partie de cette parcelle pour le stationnement de leurs véhicules. La parcelle A 2568 appartient au domaine privé communal et la partie qui sera cédée n'est pas affectée à un service public. Il n'y a donc pas de désaffectation ni de déclassement à réaliser pour cette cession.

L'évaluation des domaines du 11 octobre 2017 est de 42,20 € par m<sup>2</sup> pour ce terrain.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la vente de cette partie de terrain communal d'une superficie de 87 m<sup>2</sup> (conformément au plan de division ci-joint) pour un prix de 3 670 € aux propriétaires riverains, M. et M<sup>me</sup> MILAN Christophe et Dominique.

Ouï le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil

APPOUVE l'aliénation aux conditions proposées et autorise le Maire à signer tous actes utiles à cet effet.

*Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme, le 05 avril 2018  
Au registre sont les signatures*

Le Maire,

**Daniel DUPUY**

